



N° BLA/88 - 15 juin 1973

LE "MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES", EN ALGÉRIE, ET SON ACTIVITÉ CULTURELLE...

M. Borrmans

En juillet 1970, lors du plus important remaniement ministériel qu'ait connu le gouvernement du Président Boumédiène (1), le Ministère des Habous (Wizârat al-Awqâf) est devenu le Ministère de l'Enseignement Originel et des Affaires Religieuses (Wizârat al-ta'lim al-aslî wa-ch-chu'ûn ad-dîniyya). Sous l'impulsion de son nouveau et dynamique responsable, M. Mouloud Qâsim, il a développé depuis lors une activité culturelle qui n'est pas sans attirer l'attention ni susciter la réflexion. On sait, en effet, quels sont les efforts déployés par l'Algérie d'aujourd'hui pour récupérer sa personnalité nationale et mieux définir son "identité" trop longtemps demeurée imprécise, ambiguë ou travestie. Sans reprendre ici le détail de ce qui était advenu aux biens habous dans l'Algérie coloniale (2), on tentera plutôt d'analyser dans le présent Document les développements du Ministère des Habous depuis 1962 et d'envisager, plus en détails, quelle est son organisation actuelle et quelles sont les initiatives qu'il prend dans les divers domaines qui relèvent de sa compétence. On pourra, par là, se faire une première idée de tout un courant de pensée qu'il représente et anime, en Algérie, et qui prétend bien participer positivement à l'édification de l'idéologie officielle actuelle.

Le Premier Ministère algérien, constitué le 27 septembre 1962, comprenait un Ministre des Habous, Tawfiq al-Madani, membre éminent de l'ancienne Association des 'Ulamâ' algériens et du G. P. R. A. en guerre. Le jeune Etat entendait signifier, par là, sa volonté de développer, après l'avoir recouvrée, sa personnalité "arabo-musulmane". A l'instar de ce qui existe en de nombreux pays frères (Égypte, Maroc, entre autres), l'Algérie a donc organisé un Ministère des Habous, devenu Ministère de l'Enseignement Originel et des Affaires Religieuses, en juillet 1970. Le décret n° 68-187 du 23 mai 1968 (modifiant celui du 11 août 1965) organise ainsi l'Administration Centrale du dit Ministère : "Sous l'autorité du Ministre assisté du Secrétariat Général, l'Administration Centrale du Ministère des Habous comprend : 1° La Direction des Affaires Culturelles et des Biens Waqf ; 2° La Direction de l'Éducation Religieuse, 3° La Direction de l'Administration Générale, 4° L'Inspection Principale" (art. 1er).

La Direction des Affaires Culturelles et des Biens Waqf "est chargée : de concourir à l'élaboration de la politique culturelle et à la réalisation de la promotion du culte islamique, de prononcer les fetouas, d'assurer le développement de ce culte et l'épanouissement spirituel des fidèles, de veiller à l'application de la réglementation relative aux affaires culturelles, d'agréer les demandes de conversion à l'Islam, de gérer et de contrôler les biens waqf et d'assurer l'élaboration ainsi que l'application de la réglementation relative à ces biens" (art. 2). Une première Sous-direction, celle des Cultes, est chargée "de l'orientation religieuse par la voie de cours, conférences, prédication, articles de presse ; de l'organisation du pèlerinage ; de l'établissement du calendrier lunaire et de la célébration des fêtes et cérémonies religieuses ; de l'animation des associations culturelles et de l'assistance morale

et matérielle aux familles déshéritées ainsi qu'aux communautés islamiques à l'étranger". L'autre Sous-Direction, celle des Biens Waqf, est chargée "des enquêtes, de l'enregistrement, de la mise en valeur des biens waqf, de l'affectation de leurs produits, de l'agrément des associations culturelles et du contentieux, de l'élaboration et de la réalisation des programmes de construction et d'équipement au service du culte et de l'enseignement islamique".

Dans le cadre de cette Direction, le Ministère a donc organisé des cours par correspondance pour imam-s (3), avec distribution régulière de thèmes pour le sermon du vendredi, et même un "centre de formation" à Ayn-Taya. Des mosquées ont été construites pendant que de nombreuses églises et synagogues étaient aménagées en mosquées, suite à des accords passés à l'amiable avec les autorités compétentes. En 1968, une brochure officielle estimait à 1.190 le nombre des mosquées avec desservant et à 2.093 celui des mosquées sans desservant, soit un total de 3.283 mosquées recensées pour un pays de 12.102.000 habitants majoritairement musulmans (selon le recensement de 1966). Il y avait, en 1968, 1.538 imam-s en fonction. Une loi fut promulguée le 7 décembre 1969 pour fixer leur statut : conditions d'admission, hiérarchie, fonctions et salaires des imam-s hors cadre, des imam-s prédicateurs, des imam-s des cinq prières, des muezzins et des agents d'entretien (4). Un soutien financier est accordé à toutes les écoles coraniques qui peuvent satisfaire à certaines conditions de "pédagogie" minima et préparent ainsi des candidats pour les Instituts Islamiques dont il sera parlé plus loin. En outre, chaque année, le Ministère organise le voyage et l'encadrement sanitaire des pèlerins à La Mecque (8.735 en 1970, dont 23 moururent au cours du pèlerinage). Du 5 juin 1962 au 5 juin 1969, 938 conversions à l'Islam ont été enregistrées dont 650 de femmes ; sur ce nombre, 160 hommes et 276 femmes, qui étaient d'origine étrangère, surtout européenne, ont acquis la nationalité algérienne et embrassé l'Islam en même temps ou peu après ; parmi ceux qui sont demeurés de nationalité étrangère tout en devenant musulmans, on compte principalement 92 Français et 309 Françaises. Dans son n° 5-6 (nov. -déc. 1967) de sa 2^{ème} année, *al-Qabas* recensait 812 conversions à l'Islam, de 1962 à 1967, dont 552 femmes. Cette prépondérance de l'élément féminin n'est que l'une des manifestations (mineure, il est vrai) de la prolifération des mariages mixtes entre Algériens et étrangères. De par ailleurs, le Ministère, en liaison avec le Haut Conseil Islamique ou indépendamment de celui-ci, délivre assez souvent des fatwâ-s qui viennent préciser certains points de droit (validité rétroactive des mariages contractés à l'étranger more islamico ou, même imparfaitement contractés more islamico, par suite des circonstances extraordinaires de la guerre de 1954 à 1962) ou rappeler certains détails du culte. Enfin, dans le cadre de l'option pluraliste de l'Algérie indépendante, au plan "confessionnel", le même Ministère se sent une vocation particulière vis-à-vis de l'Église d'Algérie avec laquelle il maintient des contacts étroits.

La Direction de l'Éducation Religieuse, aussi importante que la précédente, est chargée notamment "de proposer toutes mesures tendant à la rénovation des structures de l'enseignement coranique et d'organiser le régime de l'enseignement supérieur et secondaire religieux". Faut-il rappeler ici quel avait été l'effort des 'Ulamâ' algériens, dans ce domaine, avant l'indépendance ? "L'enseignement libre arabe" comprenait près de 100 classes et environ 30.000 élèves en 1940 (5). En 1949, cet enseignement "libre" comptait 138 écoles et 261 classes ; en 1951, avec 125 écoles et 300 classes, il scolarisait 16.286 élèves à plein temps et 20.000 autres par cours du soir, grâce au concours de 275 enseignants ; en 1952, il y avait 140 écoles et 35.000 élèves et, en 1954, 150 écoles et 45.000 élèves (6). Héritiers de ce "souci pédagogique et scolaire" des 'Ulamâ' algériens les responsables actuels du Ministère ont d'abord pensé à assainir l'enseignement coranique en Algérie et à donner leur agrément aux écoles privées dirigés par les tâlib-s. Le décret du 11 janvier 1964 portant organisation de l'enseignement religieux en Algérie précisait, en effet, que "l'enseignement coranique est assuré par les tâlib-s dans les écoles coraniques agréées. Il est alloué aux maîtres des écoles coraniques agréées par arrêté conjoint du Ministre des Habous et du Ministre de l'Éducation Nationale, et après avis d'une Commission consultative, une subvention de fonctionnement. L'autorisation d'enseigner le Coran et l'ouverture d'établissement d'enseignement coranique sont soumis à l'agrément du Ministre des Habous. La composition et le fonctionnement de la Commission consultative ainsi que les conditions d'agrément et d'ouverture des écoles coraniques seront déterminés par arrêté du Ministre des Habous" (art. 2). A côté de cette réorganisation de l'enseignement coranique, le Ministère des Habous a, depuis longtemps, fait porter ses efforts sur le développement d'un Enseignement Originel.

En effet, le Ministère a créé puis organisé ces dernières années, un Enseignement Originel (Ta'lim Aslî), c'est-à-dire un système scolaire plus spécifiquement religieux au niveau de l'enseignement secondaire, qu'il soit de 1^{er} cycle ou de 2^{ème} cycle. Sitôt l'indépendance assurée, des Instituts Islamiques avaient été inaugurés dans quatre villes de l'intérieur, avec le concours d'enseignants égyptiens venus d'al-Azhar : à l'instar des collèges secondaires de 1^{er} cycle (C. E. G.), ils préparaient leurs grands élèves au diplôme de la Ahliyya (Brevet Arabe) tout en insistant sur les matières religieuses (Coran, Hadith, Fiqh). Ces Instituts passaient au nombre de 7 en 1965-66, 12 en

1966-67, 14 en 1968-69 et 17 en 1969-70, et leurs 273 élèves de 1963 devenaient 6.063 (dont 639 filles) en 1967 et 7.376 (dont 1.176 filles) en 1969 (7). Les objectifs poursuivis par les responsables en développant un tel enseignement étaient et sont encore les suivants : "former une génération montante de jeunes gens et de jeunes filles pourvue d'une formation scientifique au sens le plus large et le plus moderne du terme, doublée d'une éducation musulmane solide, établir la langue arabe selon les méthodes scientifiques, la répandre le plus largement possible et assez rapidement pour qu'elle s'appuie sur les exigences du temps présent ; sauver nos enfants qui n'ont pu bénéficier de l'enseignement général, soit ceux qui ont dépassé l'âge scolaire, soit ceux qui n'ont pas l'âge requis pour entrer dans les écoles professionnelles ; former des cadres religieux solides, capables d'assumer la mission avec compétence et conviction, faisant disparaître de l'enseignement islamique les déformations sectaires et les étrangetés des agitateurs" (8).

Il faut se rappeler ici que l'art. 3 du Décret du 11 janvier 1964 portant organisation de l'enseignement religieux en Algérie, modifié et complété par le Décret n° 68-385 du 3 juin 1963, stipule que "l'enseignement complémentaire ou secondaire est dispensé dans les Instituts islamiques complémentaires ou du second degré destinés aux élèves de plus de 14 ans ayant reçu un enseignement coranique de base, à la suite d'un examen d'entrée identique à l'examen de 6^{ème} des lycées et C. E. G. , de l'enseignement arabe (dont les épreuves et les modalités de déroulement seront déterminés par Arrêté du Ministère des Habous)". Oran, Médéa, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen, Mascara, Alger-Hussein Dey, El-Asnâm, Béni-Douala (Kabylie), Blida, al-Uthmaniya, Bou-Sâada, al-Hâmel, Constantine, Annaba, Batna, Biskra, Adrar, Laghouat, El-Oued, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Sétif, et Mostaganem possèdent donc aujourd'hui un Institut Islamique devenu Collège Complémentaire d'Enseignement Originel. En effet, depuis qu'il a pris la direction du Ministère des Habous et en a fait changer la dénomination (juillet 1970), M. Mouloud Qâsim s'est attaché à donner aux Affaires Religieuses toute leur place en Algérie en même temps qu'il a pensé nécessaire de réorganiser et d'étendre cet enseignement arabo-islamique désormais appelé Enseignement Originel. Les dits Collèges Complémentaires préparent donc, en 4 ans, à une Ahliyya de l'Enseignement originel (précédemment appelée, de 1968 à 1971, Ahliyya des Sciences Islamiques) ; des Collèges de 2^{ème} cycle permettent ensuite, en 3 ans, la préparation d'un Baccalauréat de l'Enseignement Originel : créés il y a 3 ans, ils ont vu leur première promotion sortir en juin 1971. Et le projet actuel, tel que le définissait l'art. 4 du Décret du 11 janvier 1964, tend à couronner le tout par un Enseignement Supérieur Islamique assuré "par une Faculté de Sciences Islamiques aux étudiants ayant accompli le cycle normal de l'enseignement complémentaire ou secondaire des Instituts, sanctionné par un Baccalauréat d'enseignement islamique, ou ayant subi avec succès l'examen d'entrée à la Faculté des Sciences Islamiques dont les épreuves et les modalités de déroulement seront déterminées par arrêté du Ministre des Habous". Comme le rappelait récemment M. Abd el Madjid Cherif, Directeur de cet Enseignement Originel au Ministère : "La promotion d'éléments conscients, imprégnés d'esprit religieux, au fait des mystères de la religion et en même temps versés dans les sciences modernes postule la création d'une Université Islamique... En vue de cet objectif, le Ministère a préparé un projet qui envisage la création de trois Facultés... dans les trois grandes régions d'Algérie : Alger, Constantine, Oran. L'une étudiera la loi religieuse islamique et le droit comparé ; la seconde, les fondements de la religion et la philosophie comparée ; la troisième, la langue arabe et ses littératures, et certaines langues anciennes qui lui sont liées".

Il serait fastidieux de faire état, ici, des programmes scolaires ou d'énumérer les matières d'examen dans le détail. Signalons simplement que la Ahliyya de l'Enseignement Originel comprend les épreuves obligatoires suivantes (avec coefficient entre parenthèses) : "Coran et exégèse du Coran (2), Théologie musulmane (1), Droit Musulman et calcul des dévolutions successorales (2), Rédaction (2), Étude de Texte (3), Mathématiques (3), Langue étrangère (1), Éducation physique (1)". Le Baccalauréat de l'Enseignement Originel, pour sa part, compte au nombre de ses épreuves obligatoires (avec coefficient entre parenthèses) : "Exégèse coranique et de hadith (4), Droit musulman (4), Fondement du Droit musulman (2), Philosophie (3), Littérature arabe (4), Histoire et Géographie (2), Sciences Naturelles (1), Mathématiques (2), Langues étrangères (deux, 1 pour chacune)". Par le Décret n° 71-129 du 13 mai 1971, la Ahliyya et le Baccalauréat de l'Enseignement Originel ont été reconnus équivalents aux B. E. G. , (à prévalence de "français" ou d'"arabe") et au Baccalauréat du Ministère de l'Éducation Nationale devenu depuis juillet 1970 le Ministère de l'Enseignement primaire et Secondaire, ce qui permet aux élèves de l'Enseignement originel de rejoindre ainsi les rangs de l'Éducation Nationale à tous les paliers ou celui-ci exerce un contrôle des connaissances : les deux ordres d'enseignement ne sont donc plus contigus et étrangers, mais coordonnés et synchronisés, tout en gardant leur autonomie administrative et leur caractère propre. Certains pourraient se demander à ce sujet s'il n'y a pas là quelque danger pour une politique "unitaire" de l'arabisation en Algérie.

"Originel", cet enseignement qui relève de l'ancien Ministère des Habous entend participer à l'arabisation de l'Algérie dans un cadre culturel très précis, à savoir celui d'une reviviscence des sciences arabo-islamiques classiques : les épreuves d'examen de cet enseignement témoignent éloquemment de ce souci. Cet effort s'insère d'ailleurs dans le champ plus vaste des multiples initiatives qu'a prises récemment le même Ministère. De mai 1963 à l'été 1965, *al-Ma'rifa* (20 numéros en 2 ans) et, de mars 1966 à l'été 1970) *al-Qabas* (3 années et 2 numéros d'une 4^{ème} année) ont essayé d'exprimer la pensée directrice du Ministère par des articles et des fatwâ-s. *Al-Asâla*, nouvelle dénomination de la revue du Ministère depuis que celui-ci est devenu le Ministère de l'Enseignement Originel et des Affaires Religieuses, se présente avec un format renouvelé et des articles plus substantiels, depuis le printemps 1971. Son numéro 1 (mars 1971), portant le profil de Jugurtha sur sa couverture, traitait principalement des "caractères constitutifs de la personnalité nationale" (pp. 92-100), des "moyens de traiter et d'enseigner la langue arabe" (pp. 46-54) et du "milieu en fonction des développements de l'histoire nationale" (pp. 69-75) après avoir reproduit une longue étude du Ministre et Directeur de la Revue, M. Mouloud Qâsim, sur "la personnalité et l'authenticité" (*al-aniyya wa-l-asâla*) (pp. 6-20). Le numéro 2 (mai 1971) célébrait en de nombreux articles et poèmes le centenaire de l'Insurrection nationale d'al-Moqrânî et du shaykh al-Haddâd, en 1871, en Petite et Grande Kakyliès (Qal'at Banî 'Abbâs, Saddûq, Majjâna) ; il reproduisait aussi les débats d'une table ronde sur "la lutte d'Ibn (Ben) Bâdîs" (pp. 74-87), une conférence de Mustafa Lacheraf (traduite en arabe) sur l'"Algérie dans l'histoire de la civilisation" (pp. 88-96 ; laquelle sera poursuivie dans les deux numéros suivants, respectivement aux pp. 86-94 et 80-85) ainsi qu'une interview de Louis Gardet (p. 13 du texte français). Le numéro 3 (août 1971) reprenait le discours prononcé par le Président Boumédiène, le 12/3/71 ; devant le Comité Consultatif Juridique ("La loi est le meilleur garant des principes socialistes") (pp. 8-13) et reproduisait, entre autres documents, les interventions au débat sur "la pensée islamique face aux défis de la pensée contemporaine" (pp. 66-81) et une étude de Shaykh Bû 'Amrâm sur "le progrès scientifique et la foi" (pp. 112-117). Le 4^{ème} et dernier numéro paru (octobre 1971) développe tour à tour les titres suivants : "Vendredi ou dimanche ?" (pp. 2-3), "La jeunesse, élément de durée et de permanence" (Ahmad Tâlib, pp. 4-7), "Notre authenticité" (Mouloud Qasim, pp. 8-19), "La lutte entre la langue arabe et la langue française" (pp. 34-40), "L'enseignement originel en Algérie" (pp. 67-74), "L'esprit islamique et les problèmes de la Renaissance et de l'Évolution" (Bel Khodja, pp. 104-111) et une fatwâ sur la filiation légitime" des enfants nés d'Algériens vivant à l'étranger (pp. 112-113)

Ce sont cependant les Séminaires de Pensée Islamique (*Multaqayat al-tafkîr bi-l-fikr al-islamî* ou *Multaqayât li-l-ta'arruf 'ala l-fikr al-islamî*) qui semblent actuellement assurer au Ministère un rayonnement particulier, tant en Algérie qu'en dehors de ses frontières. Primitivement destinés à la jeunesse étudiante, ces Séminaires tendent à devenir des espèces de "Semaines Sociales" musulmanes auxquelles sont invités des professeurs venant des quatre coins du Monde Islamique et y représentant une pensée ou une idéologie "fondamentaliste". Le 1^{er} eut lieu à Ibn (Ben) Aknoun, près d'Alger, au début de 1969, au lycée 'Amâra Rachîd, avec 160 participants. Le 2^{ème} se tint à Miftâh (anciennement Rivet) de la fin de juillet au début d'août 1969 avec environ 600 stagiaires (cours d'été) et semblait destiné à former de jeunes "cadres musulmans" (prières, discipline, etc...). Le 3^{ème} eut ses assises à l'Ecole Normale de Bouzaréah (Bû Zarî'a) près d'Alger, à la fin de 1969, avec 200 participants, dont certains venus de Syrie, du Tchad, de la R. A. U. , de l'Erythrée, du Yémen : parmi les professeurs invités, on comptait Jacques Austruy, professeur d'économie à l'Université de Nanterre (Paris) et auteur de *l'Islam face au développement économique* et le professeur Hamidullah, chargé de cours à la Recherche Scientifique, à Paris, auteur d'une traduction du Coran.

C'est le 4^{ème} Séminaire, , qui se tint à Constantine en août 1970, qui devait donner un nouveau style à cette entreprise culturelle du Ministère des Habous ; du 10 au 19 août, divers conférenciers entretenirent les 600 sessionnistes des sujets suivants :

- Lundi 10 août : "La personnalité et l'authenticité" (Mawlûd Qâsim, Ministre de l'Enseignement Originel et des Affaires Religieuses) (9), "Rôle de la jeunesse dans la vie de la nation" Ahmad Tâlib, Ministre de la Culture et de l'Information), "La femme et la famille en Islam" (Alî 'Abd al-Wâhid Wâfî, professeur de sociologie à l'Université du Caire), "Le droit musulman et la liberté de pensée" (Md b. Sâlim al-Fâsî, du Maroc) ;
- Mardi 11 août : "Jamal al-din al Afghânî et le renouvellement en Islam" (Uthmân Amin, professeur de philosophie à l'Université du Caire), "La culture musulmane, hier et aujourd'hui" (Hâbib Bel Khodja, doyen de la Faculté de Théologie de Tunis) ; "Le 25^{ème} anniversaire des événements du 8 mai 1945" (Al-Chadhli al-Makkî, directeur adjoint au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire) ;

- Mercredi 12 août : "Le mariage avec les étrangères et les étrangers danger pour la famille algérienne" (Mme Zuhûr Wanîsî, directrice de la revue *al-Jaza'iriyah*, l'Algérienne), "L'Islam et la Santé" (al-Muqaddam Ibn (Ben) 'Isâ Amîr, de l'A. N. P.), "La liberté civile en Islam" ('Ali 'Abd al-Wahîd Wafî, déjà nommé) ;
- Jeudi 13 août : "Le problème de la civilisation" (Malik Ibn (Ben) Nabî du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) ; "L'Islam et la dignité de l'homme" ('Abd al-Salam al-Harrâs, de la Faculté des Lettres de Rabat) ; "Dans le cadre de la réforme de la pensée et de la morale" (Md al Châdhilî al-Nayfar, professeur à la Faculté de Théologie de Tunis);
- Vendredi 14 août : "L'Islam comme facteur politique dans l'histoire de l'Algérie" (Mahfûz Qaddâch, professeur d'histoire à l'Université d'Alger) ; "Le problème des Musulmans, aujourd'hui" (Md Asad, penseur pakistanais) ; "Philosophie de la langue arabe" ('Uthman Amîn) ;
- Samedi 15 août : "L'Islam en Amérique" (Ahmad Sfar, professeur de biophysique en Amérique) ; "L'esprit religieux en Islam : sa source et ses effets sur le comportement" (Habîb Bel Khodja, déjà nommé), "Les courants contemporains dans la pensée islamique" ('Abd al-Hayy al-'Amrawî, Université de Rabat) ;
- Dimanche 16 août : "Islam et littérature" ('Abd al-Rachîd Mustafây, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger) ; "Religion et langue chez les Émigrés" ('Abd al-Karîm Ghurayyib, président de l'Amicale des Algériens en Europe) ; "L'Islam face à la raison" (Kamâl al-Tarzî, inspecteur de l'enseignement islamique auprès du gouvernement tunisien) ;
- Lundi 17 août : "La langue arabe dans le Sud-Est asiatique" (Md al-'Arbî Dimâgh al-'Atrûs, ambassadeur d'Algérie en Indonésie) ; "Les bases du socialisme en Islam" (Rachîd Ibn (Ben) 'Isa, du Ministère de l'Enseignement Originel) ; "Palestine, terre arabe et musulmane" (Ahmad Wâfî ou Abû Khalîl, responsable du Mouvement al-Fath) ;
- Mardi 18 août : "Le concept de révolution en Islam" (Fathî 'Uthman, écrivain égyptien) ; "Islam et science" (Ahmad 'Arwah) ; "Explication scientifique des interdits de l'Islam" (Salah al-dîn Kachrîd, professeur de biologie à Tunis) ;
- Mercredi 19 août : "Le rôle de la femme dans l'Algérie socialiste" (Mlle Safiyyah Ben Mahdî, secrétaire générale de l'U. N. F. A.) ; "Le rôle de l'étudiante algérienne musulmane dans la famille et la nation" (Mlle Fâ'iza Rahhâli, étudiante) ; "Le rôle de l'étudiant algérien musulman dans la nation" (Sulaymân Ibn (Ben) 'Azîz, étudiant).

Le 5^{ème} Séminaire a tenu ses assises à Oran, du 20 juillet au 1er août 1971, et visait à "donner une idée exacte du passé de l'Algérie et de sa contribution à la civilisation universelle". Les sessionnistes (un millier à peu près) devaient y aborder trois centres d'intérêt : "1) Le rôle de la langue dans la Révolution Culturelle ; 2) L'Islam, le problème de la famille et de l'éducation de la jeunesse dans le monde d'aujourd'hui ; 3) L'Islam et les exigences de développement de l'Économie moderne" (10). Onze pays musulmans y furent présentés et les conférences y furent distribués dans l'ordre suivant (11) :

- Mardi 20 juillet : Discours d'ouverture et de "Certains préjugés sur la langue arabe" (Othmane Amin, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres du Caire) ;
- Mercredi 21 juillet : "La langue et les révolutions sociales" (Mohammed Zaghim, Vice-Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université Libyenne) "Du plagiat et de l'inertie à l'authenticité et à l'ouverture" (Habib Belkhodja, Doyen de la Faculté Zitouna de la Charî'ah et de Théologie de Tunis) ; "La langue et la révolution culturelle" (Mohammadine Ould-Rabah, Professeur agrégé de Mauritanie) ;
- Jeudi 22 juillet : "Rôle de la langue dans la création d'une civilisation authentique" (Hanafi Benaïssa, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger) ; "Les dimensions de la langue et le problème du développement de la langue arabe dans certains pays arabes" (Ali Aïssa, Professeur de Sociologie, de l'Université d'Alger) ; "Pensée et révolution" (Md Larbi Ould-Khelifa, Professeur de Psychologie de la Faculté des Lettres d'Alger) ;

- Vendredi 23 juillet : "Le rôle de la langue dans la Révolution culturelle" (Messoud Bouyaoir, Président du conseil Islamique de Libye) "La langue et la Révolution culturelle" (Mohammed Aziz Lahbabi, Professeur de Psychologie à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger) ; "La langue et la culture" (Amar Talbi, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger) ;
- Dimanche 25 juillet : "Réforme de l'enseignement supérieur dans le cadre de notre révolution culturelle" (Mohammed Sedik Benyahya, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) ; "L'étudiant et l'arabisation" (Dr. Saïd Chibane, Professeur d'ophtalmologie à l'Université d'Alger) ; "L'Islam, les problèmes de la famille et de l'éducation des générations montantes dans le monde d'aujourd'hui" (Adbelmalik Karim Amr Allah, penseur indonésien) ;
- Lundi 26 juillet : "Le projet algérien du Code de la Famille" (Boualem Benhamouda, Ministre de la Justice) ; "Les valeurs morales islamiques et la société d'aujourd'hui" (Mohammed Ahmed Cherif, Professeur de philosophie à l'Université libyenne) ; "L'Islam, les problèmes de la famille et de l'éducation des générations montantes dans le monde d'aujourd'hui" (Abderrahmane Sabouni, Doyen de la Faculté de Droit Musulman et Comparé de l'Université de Damas) ;
- Mardi 27 juillet : "L'Islam et la limitation des naissances" (Lakehal Benhaoua, avocat à la Cour d'Alger) ; "L'Islam, les problèmes de la famille et de l'éducation des générations montantes dans le monde d'aujourd'hui" (Djaafar Chahidi, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Téhéran) ; "Le rôle de la religion dans l'éducation des générations montantes" (Abdallah Baghbagha, ancien professeur à Ghardaïa) ;
- Jeudi 29 juillet : "Le rôle de la religion dans l'éducation de la jeunesse et de la consolidation de la famille" (Omar Toumi Chibani, Recteur de l'Université libyenne) ; "L'Islam, les problèmes de la famille et de l'éducation des générations montantes dans le monde d'aujourd'hui" (Nadime Selimovic, Directeur de l'Institut Islamique de Sarajevo, Yougoslavie) ; "La fille musulmane et les exigences de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui" (Mahmoud Ibrahim, Professeur à la Faculté des Lettres d'Aman, Jordanie).
- Vendredi 30 juillet : "Le rite Ibadhite et les autres rites sur les problèmes de la famille et de l'économie" (Hajd Saïd Aïssa, Professeur à l'École Normale d'Oran) ; "L'Islam et les exigences du développement dans l'économie moderne" (Allal El-Fassi, Professeur à Dar El Hadith Al-Hassania et à l'Université Qaraouyne de Fès, Maroc) ; "L'Islam et les exigences du développement dans l'économie moderne" (Fadel Zaki, Université de Bagdad, Irak) ;
- Samedi 31 juillet : "L'Islam et les exigences du développement dans l'économie moderne" (Mohammed Ben El Bachir, Directeur de l'Enseignement Originel au Ministère d'État pour les Affaires Culturelles et de l'Enseignement Originel, au Maroc) ; "La réforme agraire" (Mohammed Abdelaziz, Directeur de la Réforme Agraire au Ministère de l'Agriculture, Algérie) ; "La révolution économique et les sacrifices qu'elle exige de la société" (Abdelmajid Meziane, Professeur de sociologie à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger) ;
- Dimanche 1^{er} août : "La langue et la Révolution Culturelle" (Ahmed Kaid, Membre du Conseil de la Révolution et Responsable de l'Appareil du Parti) ; "Notre révolution industrielle" (Abdesselam Beldaid, Ministre de l'Industrie et de l'Énergie) (12).

Ce 5^{ème} séminaire s'est achevé par des Recommandations de trois ordres : "Langue et révolution culturelle", "Islam, Famille et Éducation", "Islam et Exigences du Développement". Une première commission a donc recommandé que l'on mette suffisamment en relief l'intérêt qui doit être accordé à la révolution culturelle et à la langue arabe qui, comme le soulignent les dites recommandations, "n'a pas atteint, en dépit des efforts consentis jusqu'à nos jours dans les pays arabes, le but escompté, restant assujettie dans certains pays islamiques à des méthodes relevant d'un colonialisme culturel tendant à éloigner les Musulmans de leur culture authentique". Pour cette raison, le Séminaire a préconisé, entre autres, "une mobilisation de toutes les énergies et des potentialités pour l'alphabétisation des masses populaires en langue arabe, une officialisation de cette langue dans l'administration, une promotion d'un enseignement rationnel au niveau de l'individu, de la famille et de la société, une utilisation de la langue arabe en tant que langue d'enseignement à tous les niveaux, une vulgarisation du livre arabe sur une vaste échelle et l'interdiction de toute forme d'activité missionnaire déployée par des institutions étrangères sous couvert d'œuvres de bienfaisance" (13).

A propos de la famille, le Séminaire a relevé les dangers qui se manifestent de manière particulière dans le comportement des jeunes et dans l'infiltration de courants culturels étrangers en contradiction avec les fondements authentiques de la famille. Aussi les recommandations prônent-elles non seulement l'enseignement obligatoire de la femme pour qu'elle soit à même d'assumer ses responsabilités éducatives mais également la nécessité d'unifier les lois concernant la famille en vue de codifier dans tous les pays islamiques les législations en la matière conformément aux principes de l'Islam. De plus, ces mêmes recommandations précisent d'autres nécessités et réaffirment des positions : "encourager les études sociales et scientifiques portant sur la famille, combattre les influences et autres mouvements qui pourraient menacer le fondement même de la famille musulmane, accorder un réel intérêt à la famille musulmane, vivant à l'étranger, pour la protéger contre tout risque d'anéantissement auquel elle pourrait être exposée, établir des lois strictes interdisant dans les pays islamiques des mariages mixtes excluant ainsi en la matière toute initiative individuelle et enfin s'opposer à la régulation des naissances au niveau de la nation mais ne pas s'opposer à cette méthode au niveau des individus dans les cas d'extrême nécessité" (14).

Au chapitre de "L'Islam et les exigences de développement de l'époque moderne", il faut retenir le souci des séminaristes en faveur d'une justice sociale dont la réalisation découle d'une économie planifiée. Les recommandations dans ce cadre, sont multiples et positives puisqu'elles fixent les étapes pour atteindre les objectifs assignés par cette justice sociale. En ce sens a été préconisée la création d'un conseil économique islamique commun dont la mission doit tendre vers la coordination des relations économiques sur la base de la complémentarité et de la coopération et vers l'élaboration des conventions ; accords et recommandations nécessaires à la réalisation de l'unité économique islamique (15)

Un 6^{ème} Séminaire devrait se tenir à Alger, cet été 1972, et profiter du 10^{ème} anniversaire de la proclamation de l'indépendance pour y définir, mieux que jamais, quelles sont les composantes de la personnalité arabo-islamique de l'Algérie et, donc, dans cette perspective, les lignes essentielles de la "révolution culturelle" que le F. L. N. entend mener à bon terme dans les années qui viennent. Le Ministère de l'Enseignement Originel et des Affaires Religieuses s'efforce, pour sa part, de donner à cette "révolution culturelle" le contenu religieux qu'il estime lui être essentiel. Une de ses brochures l'affirmait déjà, il y a quelques années : "Pendant la longue et pénible étape de domination coloniale, le peuple algérien a gardé sa foi en Dieu et en sa juste cause. L'Algérie révolutionnaire, résolument tournée vers l'avenir, a su choisir sa voie, celle du peuple, celle du socialisme et celle de l'Islam. Le Ministre des Habous s'est donné pour tâche de répandre la culture arabo-islamique et de redonner à nos valeurs spirituelles la place qui leur revient". On parle beaucoup de révolution culturelle en Algérie au moment même où le pays semble souffrir d'un certain "vide idéologique", thème qu'avait développé, à Alger, en conférence publique (janvier 1970), le Professeur Abd el Madjid Meziane, responsable de la section philosophie à la Faculté des Lettres de la capitale (16). Chaque Ministère, que ce soit celui de la Culture et de l'Information, celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, celui de l'Enseignement Primaire et Secondaire, ou celui de l'Enseignement Originel et des Affaires Religieuses, s'efforce de donner un contenu à cette "révolution culturelle" qui est appelée à modeler les intelligences et les comportements de l'Algérie de demain.

"La Révolution Culturelle, déclarait récemment le Ministre actuel de l'Enseignement Originel, doit être le couronnement de la Révolution Industrielle et de la Révolution Agraire en cours. Pour cela, la langue influe beaucoup sur la pensée. Elle est un instrument essentiel et non seulement un véhicule (elle est tout à la fois contenant et contenu) dans la Révolution Culturelle. Pour ce faire, il faut remédier et éliminer certaines anomalies du langage". Il apparaît ainsi que son Ministère, héritier de celui des Habous, se conçoit comme la "conscience" de cette personnalité arabo-islamique que l'Algérie essaie de récupérer ou de créer. On ne peut nier que le dit Ministère, encouragé par les multiples initiatives de son homologue égyptien, n'ait cherché à développer au maximum sa participation originale à cet effort culturel du pays. Fidèle à la tradition réformatrice inaugurée en Algérie par le shaykh Ben Bâdîs, de 1925 à 1940, et continuée, de 1940 à 1954, par le shaykh al-Ibrahîmî, père du Ministre actuel de la Culture et de l'Information, M. Ahmad Talib, ce Ministère a développé un Enseignement Originel qui lui appartient en propre et risque d'influencer profondément certains secteurs de la culture, en Algérie. Les élèves sortant de ses Collèges de 1^{er} cycle avec la Ahliyya s'orientant presque tous vers l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires dépendant de l'Éducation Nationale ; y seront-ils alors les artisans d'une arabisation de type moderne et progressiste ou de type traditionnel et conservateur ? Qu'advient-il demain des Bacheliers de l'Enseignement Originel et, après demain, des Facultés religieuses annexées aux Universités de l'État ? Le débat reste ouvert, en Algérie, quant à la définition exacte de cette "authenticité" (asâlâ) qui se veut "originelle" : sera-t-elle un simple retour aux "âges apostoliques" de l'Islam de jadis ou une création originale "ouverte" sur les réalités modernes qui sache répondre aux défis de la société technique

contemporaine ? L'actuel Ministre tunisien de l'Éducation Nationale, M. Muhammad Mzâlî, avait insisté à Alger, en conférence publique, il y a un an, pour que l'authenticité soit "ouverture" (17) et un récent colloque algéro-égyptien de professeurs de philosophie, tenu à Alger vers la même époque, soulignait de son côté la gravité des "défis que le monde moderne adresse à la pensée islamique" (18). Il conviendrait donc de suivre de très près les développements qualitatifs et quantitatifs (minimes encore, si l'on tient compte de la masse des élèves scolarisés par l'Éducation Nationale : plus de deux millions) de cet Enseignement Originel algérien ainsi que les initiatives culturelles de ce Ministère qui prétend bien représenter la conscience musulmane du pays. L'avenir de la culture, en Algérie, risque fort d'en être marqué plus ou moins profondément.

Maurice BORRMANS

ENTREPRISES CULTURELLES DU MINISTÈRE DES HABOUS EN ALGERIE

Note complémentaire.

Dans son numéro spécial de mai-juin 1972 (n° 8), pour le millénaire de la fondation des villes d'Alger, Miliana et Médéa et pour le dixième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, la revue *al-Asâla*, du Ministère de l'Enseignement Originel et des Affaires Religieuses, consacre deux longs articles qui viennent fournir quelques compléments aux informations fournies dans la présente étude : "L'enseignement Originel en Algérie au cours de la décennie qui a suivi l'Indépendance", par Ahmad Drâr (pp. 229-240), et "Le corps des fonctionnaires religieux en Algérie au cours des dix dernières années : droits et devoirs", par Muhammad as-Sagir Ibn al-A'lâm (pp. 241-254).

Le premier article signale que la population scolaire des établissements de l'Enseignement Originel s'élève pour l'année 1971/72 à 15.345 (12.478 garçons et 2.867 filles), après avoir progressé de la manière suivante : 908 élèves en 1963, 2.196 en 1964, 2.992 en 1965, 4.735 en 1966, 5.725 en 1967, 6.939 en 1968, 7.529 en 1969, 8.682 en 1970, 12.655 en 1971 et 15.345 en 1972, avec les succès suivants à la Ahliya : 92 en 1965, 257 en 1966, 290 en 1967, 628 en 1968, 788 en 1969, 813 en 1970 et 1.080 en 1971. Les premiers lauréats du Baccalauréat de l'Enseignement Originel, au terme de l'année scolaire 1970/71, ont été envoyés comme instituteurs dans les écoles de l'Émigration, en France et en Belgique, ou poursuivent des études. Des étudiants venus de tous les pays d'Afrique où il y a des communautés musulmanes fréquentent les écoles de l'Enseignement Originel Algérien.

Aux 21 collèges d'Enseignement Originel existant en 1972 viendront s'ajouter, à la rentrée de l'année 1972/73, les collèges secondaires (2^{ème} cycle) de Constantine, Oran, Tizi-Ouzou, Sétif, Bougie et Mascara, auxquels se joindront pour 1973/74, les collèges de Biskra, Tiaret, Saida et Adrar, actuellement en chantier. "L'actuel établissement d'Adrar sera réservé aux élèves ayant dépassé l'âge communément requis pour entrer dans les autres établissements, et sera donc particulièrement affecté à l'accueil des étudiants musulmans africains, dont l'âge est d'ordinaire assez avancé". On prévoit, par la suite, le dédoublement des lycées secondaires de Tlemcen, Alger, Médéa, afin d'y créer un internat-lycée pour jeunes filles, ainsi qu'à Akbou. A plus long terme, des lycées secondaires sont envisagés à al-Asnâm et Tamanrasset, ainsi, que des C. E. G. d'Enseignement Originel à Nédroma, Msila, Guenzet, al-Bayyadh et Méchéria.

Quant au deuxième article, il commente longuement l'application de la loi sur le Personnel du Culte Islamique : de 440 lors de l'Indépendance, le nombre des agents du Culte régulièrement rétribués (après contrôle de leur valeur, cours d'enrichissement et "examen de niveau" obligatoire) est passé à 2.200 en 1972 ; un nombre équivalent de "volontaires" remplissent actuellement les mêmes fonctions. Suite à des Circulaires qui précisaient sa fonction sociale, l'imam de mosquée s'est vu rappeler qu'il lui fallait faire apprendre le Coran aux enfants et aux adultes, enseigner aux aînés des éléments de commentaire coranique, de hadîth prophétique et de droit musulman et combattre, selon ses moyens, l'analphabétisme, afin de rendre à la mosquée, en Algérie, sa triple mission religieuse, culturelle et sociale. Un tableau statistique fourni à la fin de ce même article signale que l'Algérie dispose actuellement de 4.100 mosquées dont 183 sont des églises transformées en lieux de culte musulman, que 191 mosquées sont en construction, et que 1.615 servent également de Centres d'Alphabétisation, avec un nombre d'environ 35.000 personnes inscrites qui les fréquentent régulièrement (173 succès au Certificat d'Études, en arabe, ou à la Ahliya). Le détail de ces chiffres globaux est également présenté pour chacun des 15 départements (ou wilaya-s) de l'Algérie (cf. p. 253). Comme l'affirme l'auteur de l'article, "le tableau noir est devenu un instrument nécessaire à la mosquée, tout autant que le minbar ou chaire à prêcher".

NOTES

1. Ordonnance n° 70-55 du 21/7/70 portant constitution du Gouvernement. Cf. *Jora*, n° 63 de la 9^{ème} année, 24/7/70, p. 702 ; *Revue de Presse* (Alger), n° 147, août-sept. 1970.
2. Cf. Habous et Ministères des Habous en Afrique du Nord depuis les Indépendances, in *Maghreb*, n° 48, nov. -déc. 1971, pp. 39-44, et Document *Comprendre* sur les Habous (à paraître).
3. Il s'agit ici du petit imâma ou "direction de la prière" : s'il s'agit de la Prière du vendredi, il y aura sermon, on a alors l'imam prédicateur ; en dehors de là, on a les imam-s des cinq prières. Cf. : Document *Comprendre* saumon, n° 87 24/2/68, L'Imam (M. Hamidullah), 8 p.
4. Cf. *al-Qabas*, revue du Ministère, 4^{ème} année, n° 1, avril 1970, qui reproduit les 51 articles de la dite loi.
5. Cf. Ali MERAD, *Le Réformisme musulman en Algérie, de 1925 à 1940* (Essai d'histoire religieuse et sociale), Paris-La Haye, Mouton et Cie, 1967, 472 p. , surtout pp. 337-350 ; recension in Document *Comprendre* jaune, n° 50, 18/6/70, sous le même titre, 13 p.
6. Cf. *al-Basâ'ir*, n° 93, 31/10/1949, n° 173-174, 15/10/1951 ; *Le jeune Musulman*, n° 10, 28/11/1952 ; Ali MERAD, Regards sur l'enseignement des Musulmans en Algérie, in *Confluent*, n° 32-33, juin-juillet 1963 ; ouvrage collectif, *Construire la cité, l'Algérie et sa jeunesse*, S^{at} Social, d'Alger, 1957, l'article de R. MALAN ; Espoir d'instruction, qui attribue en 1955, aux 'Ulamâ' 193 écoles (dont 103 dans le Constantinois) avec 35.190 élèves (21. 093 garçons et 14. 097 filles) dont 17. 602 : 10. 857 et 6. 745 pour le Constantinois) instruits par 511 enseignants (dont 331 officiels, 113 auxiliaires et 67 maîtresses).
7. Cf. *al-Qabas*, 2ème année, n° 3, août 1967 et 3ème année, n° 9-10, nov. -déc. 1969
8. Cf. l'article (en arabe) de M. Abd el Majîd Cherif sur al-Ta'lim al-asli fi l-Jasavir (L'enseignement originel en Algérie), in *al-Asâla*, 1ère année, n° 4, oct. 1971, pp. 67-74, dont traduction française presque complète in *Revue de Presse* (Alger), n° 162, fév. 1972.
9. Cf. *ach-Cha'b*, 12 août 1970, p. 4, avec traduction française in *Revue de Presse* (Alger), N° 147, août-sept. 1970. Le texte arabe a été reproduit in *al-Asâla*, n 1, mars 1971, pp. 6-20.
10. Cf. l'interview accordé à l'envoyé du quotidien de langue française *El Moudjahid*, 16 juillet 1971, p. 3, par le Ministre lui-même, Mouloud Qasim : "Le Séminaire d'Oran regroupera un peu plus de 1.000 participants (il y eut 2000 candidatures)... Le règlement intérieur du déroulement du Séminaire (les étudiants ou lycéens des classes terminales logent en dortoir, ont une discipline à observer, etc...) a découragé certains... Notons que la moitié des participants sont de l'Est algérien ; c'est dire l'impact qu'a eu le 4^{ème} Séminaire sur la population constantinoise. L'ambition de ce Séminaire est de donner une idée exacte, purifiée, de la Pensée Islamique, déformée et par l'ignorance et par des siècles de décadence, mais particulièrement par la longue période coloniale qui n'a rien ménagé pour défigurer notre pensée, le passé de l'Algérie et sa contribution à la civilisation universelle".
11. A la différence de ce qui a été fait pour le 4^{ème} Séminaire où nos sources étaient arabes (les noms des conférenciers ont été donnés en transcription), nous avons utilisé pour ce 5^{ème} Séminaire le "programme officiel" donné en langue française par le Ministère lui-même.
12. Le quotidien *El Moudjahid* (de langue française) a consacré une page ou deux au dit Séminaire, aussi longtemps que celui-ci s'est déroulé. Sans doute, son insistance sur certaines conférences et sa discrétion sur d'autres nous révèlent-elles en quel sens l'orienta la pensée officielle... Un ouvrage reprenant l'ensemble des conférences doit paraître incessamment. On pourra consulter, en attendant, *El Moudjahid* des 16, 18-19, 20, 21, 22, 23, 24, 25-26, 27, 28, 29, 30, 31 juillet et du 1^{er}-2 août, ainsi que la *Revue de Presse* (Alger), n° 158, sept. -oct. 1971.
13. Les trois motions ou ensembles de recommandations se trouvent, en arabe, in *al-Asâla*, n° 4 de la 1^{ère} année, oct. 1971, pp. 122-125, et, en français, dans *El Moudjahid* des 1^{er}-2 et 3 août ainsi que dans la *Revue de Presse* (Alger), n° 158, sept. -oct. 1971.
14. Refus des mariages mixtes dont l'Algérie connaît déjà un trop grand nombre, hésitation devant toute modification trop "réformiste" du droit familial musulman, réticences manifestes contre tout birth-control intempestif ou imposé, attachement obstiné à une vision de la famille où les valeurs et les traditions risquent de se confondre, telles sont les idées principales qui se dégagent de cette motion sur la famille. L'Etat algérien n'a toujours pas promulgué de Code du Statut personnel qui donnerait à la famille algérienne son cadre juridique et évolutif : un projet est en cours d'élaboration. On le disait achevé et prompt à être promulgué en juin 1971, mais il est toujours à l'étude en décembre 1971. Une commission consultative, nommée par le Chef de l'Etat, continue à l'étudier, en même temps que des groupes de travail constitués en chaque Ministère. Aucune Commission parlementaire n'en est saisie puisqu'il n'y a pas d'Assemblée Nationale.
15. Le souci des choses économiques a représenté une innovation, à Oran, par rapport aux Séminaires antérieurs. Il est significatif, vu la diversité des pays représentés, qu'on ne trouve aucune trace de "socialisme", quant à l'expression, dans les dites recommandations : valeur du travail, justice sociale,

planification, réforme agraire, nationalisation des secteurs-clés de l'économie, entraide économique entre pays musulmans, telles sont les articulations essentielles de la dite motion.

16. Cf. Robert CASPAR, Le "vide idéologique" dans un essai de l'algérien 'Abd el-Majîd Mizyân, in *Oriente Moderno* (Rome), anno LI, n° 4-5, aprile-maggio 1971, pp. 380-388. On trouvera le texte arabe et sa traduction française (par R. CASPAR) in *Etudes Arabes* (IPEA, Rome), n° 27, 1^{er} trim. 1971, pp. 27-45.
17. Cf. sa conférence al-Asâla wa l-tafattuh (Authenticité et ouverture) dans sa teneur essentielle (arabe) in *al-Adab* (Beyrouth), 19^{ème} année, n° 11, nov. 1971, pp. 13-16 (à paraître en trad. française in *Etudes Arabes*).
18. Cf. : al-Fikr al-falsafî wa-tahaddiyât al-fikr al-mu'âsir (La pensée philosophique islamique et les défis de la pensée contemporaine) in *al-Asâla*, 1^{ère} année n° 3, août 1971, pp. 68-81 (Document *Comprendre* blanc en préparation, sur la question).



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--